



PRIX 2016
ENERGIES
CITOYENNES

Le Loiret s'appuie sur son fonds carbone pour booster la transition énergétique

Lauréat des Prix Energies Citoyennes dans la catégorie « Collectivités territoriales et syndicats », le département du Loiret a mis en place plusieurs outils permettant d'accélérer sa transition énergétique, dont un fonds d'arbitrage carbone.

« Nous avons défini une stratégie énergétique globale qui s'articule autour de quatre actions majeures et d'un fonds d'arbitrage carbone innovant », résume le Président du département, Hugues Saury. Pour réduire les consommations de ses 24 collèges, déjà performants, la collectivité a conclu en 2015 un contrat de performance énergétique (CPE). Signé pour une durée de six ans, ce CPE permettra d'éviter l'émission de 5 000 tonnes de CO₂ et de réduire les consommations de chauffage de 21 % et celles d'électricité de 5 %. « Les premiers retours montrent que l'objectif de 21 % est facilement atteignable », se félicite l'élu.

Energies renouvelables et éclairage LED

Engagée depuis 2013 dans un Agenda 21 labellisé en 2015, la collectivité s'est par ailleurs engagée à ce que 100 % de ses bâtiments soient alimentés en tout ou partie par des énergies renouvelables diverses. « Le château de Chamerolles sera par exemple alimenté à 100 % en énergie verte via une pompe à chaleur, une chaufferie bois et un contrat d'électricité verte », détaille le Président. Autre axe d'amélioration important : la rénovation de l'éclairage public des routes départementales. « Plus économes en énergie, les LED qui sont installés visent aussi à améliorer la sécurité et le confort visuel nocturne des usagers. La rénovation totale sera effectuée sur

trois années. Notre fonds carbone permet de financer la différence de coût entre l'éclairage classique et celui aux LED », précise Hugues Saury.

Lutte contre la précarité énergétique

Enfin, pour aider à lutter contre la précarité énergétique, et faire face à l'augmentation du nombre de dossiers de demandes d'aides auprès du fonds unifié logement, le département a lancé en 2013 « Energi'Activ45 ». Un dispositif d'aide en faveur de la maîtrise des charges énergétiques et d'accompagnement des projets de rénovation. « Nous venons compléter les aides qui existent déjà afin que le reste à charge soit très faible et que l'on puisse déclencher les travaux. Six dossiers ont déjà été instruits pour un montant de 45 000 euros », précise l'élu. Très satisfait que sa collectivité ait été lauréate des Prix Énergies Citoyennes, il conclut : « Pour entraîner les citoyens, les collectivités doivent être exemplaires ».



Hôtel du Département à Orléans

TÉMOIGNAGE

Hugues Saury, Président du conseil départemental

« Notre fonds d'arbitrage carbone facilite les investissements durables »



« Pour favoriser les opérations réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons créé un fonds d'arbitrage carbone qui permet de financer les éventuels surcoûts à l'investissement. Primé lors des Assises des prix de l'innovation financière 2015, ce fonds est abondé à hauteur de 500 000 euros par des prélèvements sur le budget des différentes directions. Il a été mobilisé en 2015 sur huit opérations. Optimisation de la production d'eau chaude, raccordement au réseau de chaleur bois, éclairage public aux LED, achat d'électricité verte ou de papier 100 % recyclé... Ces actions ont permis d'éviter 614 tonnes de CO₂ en 2015. Et les années suivantes, 571 tonnes seront économisées grâce à ces actions, ce qui représente près de 8 % des émissions annuelles du Département. Cet outil, qui fonctionne bien, a été reconduit en 2016 et 2017 ».

Déposez votre candidature pour la 8^{ème} édition des Prix Energies Citoyennes avant le 8 septembre 2017 sur www.energies-citoyennes.fr

